











## EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

**L'étudiant en Classe préparatoire littéraire a choisi une voie d'exigence dont il est important qu'il mesure en toute responsabilité les implications. Le présent document a pour fonction de les lui présenter succinctement :**

-  L'étudiant travaille toutes les matières, obligatoires ou optionnelles, qu'on lui enseigne.
-  Il arrive ponctuellement en cours ; il est assidu.
-  L'ensemble des organisations (cours, devoirs sur table, colles) s'impose à l'étudiant et se déroule du lundi au samedi 15h au plus tard.
-  Les absences sont relevées par les professeurs.
-  En cas d'absence prévisible, l'étudiant prévient le professeur concerné et l'administration. En cas d'absence imprévue, il vient s'excuser à son retour auprès des professeurs concernés et transmet un justificatif d'absence au secrétariat des classes préparatoires.
-  Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de cours.
-  Les concours blancs sont considérés comme des partiels ; ils déterminent l'attribution des ECTS : équivalence avec l'université. Manquer sans certificat médical une ou des épreuves de concours blanc équivaut à ne pas être classé lors du semestre et à risquer de ne pas obtenir les ECTS pour le semestre engagé.
-  Les absences, devoirs non rendus dans les délais, interrogations orales manquées sont signalés au professeur principal ; celui-ci, au bout de deux incidents, les signale aux parents et à l'administration du lycée.
-  Entrer en CPGE nécessite un investissement en travail, une détermination pendant toute l'année scolaire.
-  Ceux qui n'y parviennent pas seront aidés à se réorienter.

NOM, Prénom : .....

Lu et approuvé,

A..... Le.....

L'étudiant,

Les parents